

heCh



CHARLEMAGNE

Projet
pédagogique,
social et
culturel

Année académique

2019-2020

1. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA HAUTE ECOLE POUR INTEGRER LES OBJECTIFS GENERAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR VISES AU TITRE 1ER DU DECRET DU 31 MARS 2004.....	2
1.1 ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DANS LEUR ROLE DE CITOYENS RESPONSABLES, CAPABLES DE CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE, PLURALISTE ET SOLIDAIRE.....	2
1.2 PROMOTION DE L'AUTONOMIE ET DE L'EPANOUISSEMENT DES ETUDIANTS, NOTAMMENT EN DEVELOPPANT LEUR CURIOSITE SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE, LEUR SENS CRITIQUE ET LEUR CONSCIENCE DES RESPONSABILITES ET DEVOIRS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS.....	2
1.3 TRANSMISSION, TANT VIA LE CONTENU DES ENSEIGNEMENTS QUE PAR LES AUTRES ACTIVITES ORGANISEES PAR L'ETABLISSEMENT, DES VALEURS HUMANISTES, DES TRADITIONS CREATRICES ET INNOVANTES, AINSI QUE DU PATRIMOINE CULTUREL, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE, DES FONDEMENTS HISTORIQUES DE CET ENSEIGNEMENT, DANS LE RESPECT DES SPECIFICITES DE CHACUN.....	2
1.4 GARANTIES POUR UNE FORMATION AU PLUS HAUT NIVEAU, TANT GENERALE QUE SPECIALISEE, TANT FONDAMENTALE ET CONCEPTUELLE QUE PRATIQUE, EN VUE DE PERMETTRE AUX ETUDIANTS DE JOUER UN ROLE ACTIF DANS LA VIE PROFESSIONNELLE, SOCIALE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE, ET DE LEUR OUVRIR DES CHANCES EGALES D'EMANCIPATION SOCIALE.....	3
1.5 DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POINTUES DANS LA DUREE, ASSURANT AUX ETUDIANTS LES APTITUDES A EN MAINTENIR LA PERTINENCE, EN AUTONOMIE OU DANS LE CONTEXTE DE FORMATION CONTINUEE TOUT AU LONG DE LA VIE.....	3
1.6 INSCRIPTION DE CES FORMATIONS INITIALES ET COMPLEMENTAIRES DANS UNE PERSPECTIVE D'OUVERTURE SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE, PROFESSIONNELLE ET CULTURELLE, INCITANT LES ENSEIGNANTS, LES ETUDIANTS ET LES DIPLOMES A LA MOBILITE ET AUX COLLABORATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES ET INTERNATIONALES.....	3
2. DEFINITION DES MISSIONS DE LA HAUTE ECOLE, DE L'ARTICULATION DE CES MISSIONS ENTRE ELLES ET DE LA DISPONIBILITE DES ACTEURS, NOTAMMENT LES ENSEIGNANTS, DANS LE CADRE DE CES MISSIONS.....	3
3. DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT ET/OU DE TYPE LONG DISPENSE PAR LA HAUTE ECOLE.....	4
3.1 TYPE LONG.....	4
3.2 TYPE COURT.....	4
4. DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT LIEES AU CARACTERE DE LA HAUTE ECOLE ET LES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR MAINTENIR CES SPECIFICITES.....	5
5. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR PROMOUVOIR LA REUSSITE.....	6
6. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ASSURER LA MOBILITE ETUDIANTE ET ENSEIGNANTE AVEC LES AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR BELGES OU ETRANGERS.....	11
7. DEFINITION DES MODALITES D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE AU SEIN DE LA HAUTE ECOLE ET DE CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DECISIONS DE LA HAUTE ECOLE.....	13
8. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR INTEGRER LA HAUTE ECOLE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ECONOMIQUE ET CULTUREL.....	13
9. DEFINITION DES MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU CONTROLE DE LA QUALITE AU SEIN DE LA HAUTE ECOLE.....	14
10. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA HAUTE ECOLE POUR FAVORISER L'INTERDISCIPLINARITE AU SEIN D'UNE CATEGORIE D'ENSEIGNEMENT OU ENTRE LES CATEGORIES D'ENSEIGNEMENT DISPENSE PAR LA HAUTE ECOLE.....	14

1. Description des moyens mis en œuvre par la Haute Ecole pour intégrer les objectifs généraux de l'enseignement supérieur visés au titre 1er du décret du 31 mars 2004

Nous considérons les étudiants qui fréquentent la Haute Ecole comme des partenaires responsables à part entière et visons à faciliter leur future insertion dans la société en poursuivant les objectifs suivants :

1.1 Accompagnement des étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire

Pour ce faire, la Haute Ecole veille à :

- assurer la liberté d'accès aux études;
- développer des actions favorisant la fonction socialisante de l'école;
- informer sur l'organisation de la société et sur le fonctionnement interne de la Haute Ecole;
- mener des actions dans et hors de l'établissement pour assurer ce rôle de citoyen;
- éduquer au sens social et civique, notamment par l'organisation de conférences et de visites;
- assurer une formation éthique et déontologique portant sur la compréhension des systèmes politiques et sociaux en relation avec les valeurs des professions futures;
- assurer une formation à la communication portant notamment sur l'analyse des relations de groupes, l'impact des médias sur la société en général et sur l'enseignement en particulier;
- faire appel à des experts extérieurs dans le cadre de cours ou d'information sur les institutions.

1.2 Promotion de l'autonomie et de l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs

- La Haute Ecole apporte une aide aux étudiants dans l'organisation des élections destinées à désigner leurs représentants aux différents niveaux de responsabilité.
- Elle met à la disposition des étudiants des moyens de participation active à la gestion de leur propre formation.
- Elle suscite pour les lacunes identifiées au niveau des pré requis, soit l'auto-formation, soit l'organisation de modules de propédeutique.
- Elle informe les étudiants des contrats pédagogiques, des modalités d'évaluation, des critères de réussite à travers l'engagement sur base d'un contrat pédagogique issu de la fiche de cours.
- Elle implique l'étudiant dans l'organisation des activités développées avec le monde socio-économique et dans le cadre des programmes européens et internationaux ainsi que dans l'organisation d'activités d'intégration professionnelle telles que voyages d'études, stages, TFE et séminaires.
- La formation met l'accent, autant que possible, sur l'apprentissage du travail en équipe.

1.3 Transmission, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, des valeurs humanistes, des traditions créatrices et innovantes, ainsi que du patrimoine culturel, artistique, scientifique, philosophique et politique, des fondements historiques de cet enseignement, dans le respect des spécificités de chacun

Centrée sur le pôle culturel liégeois et bénéficiant des apports de l'axe d'excellence Bruxelles-Namur, la Haute Ecole vise à un pluralisme des cultures par des contacts avec les entreprises et les institutions d'enseignement des régions limitrophes.

Elle tente de préparer les jeunes à s'insérer dans un monde en pleine mutation en dispensant un enseignement basé sur l'honnêteté intellectuelle et l'entraînement progressif à la recherche personnelle, le sens de la solidarité humaine, le désir de justice sociale, le refus des excès totalitaires, le respect de la liberté, l'attachement à un idéal démocratique, le devoir de responsabilité personnelle et réfléchi.

Ce type d'éducation se conçoit tout naturellement dans un milieu ouvert où l'étudiant tantôt écoute, assimile et reproduit, tantôt imagine, agit et construit. Il requiert une pédagogie adéquate, un mode de relations basé sur

l'information la plus large; il favorise le dialogue et un fonctionnement associatif assurant une gestion dynamique de la Haute Ecole.

1.4 Garanties pour une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale

La formation des étudiants en vue de leur permettre de jouer un rôle actif dans tous les secteurs du monde socio-économique et culturel passe par :

- une formation à l'autonomie intellectuelle sans laquelle il ne peut être question de citoyenneté responsable et d'épanouissement personnel ;
- une formation professionnelle adaptée aux attentes des employeurs, indispensable à l'entrée dans le monde professionnel ;
- des contacts avec les entreprises, institutions et centres de recherche : visites, stages, travaux divers...
- des contacts avec les acteurs sociaux ;
- des séminaires et des colloques qui pourront être réalisés en collaboration avec les organisations représentatives du monde socio-économique et culturel ;
- la possibilité d'échanges d'étudiants grâce à des projets européens et internationaux.

1.5 Développement des compétences pointues dans la durée, assurant aux étudiants les aptitudes à en maintenir la pertinence, en autonomie ou dans le contexte de formation continuée tout au long de la vie

La Haute Ecole développe chez ses étudiants des habitudes de consultation des différents services de documentation.

Elle développe également chez l'apprenant une capacité d'auto-formation qui lui permet d'évoluer dans une société en changement rapide et souvent profond : une fois les compétences de base acquises, il est aussi important d'apprendre à apprendre que d'acquérir des connaissances nouvelles.

La Haute Ecole organise des sessions de formation destinées à ses diplômés, au monde des entreprises et des milieux sociaux.

1.6 Inscription de ces formations initiales et complémentaires dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations intercommunautaires et internationales

En première approche, on retiendra que toute démarche de formation supérieure doit être scientifique et pédagogique : elle fournit à ses diplômés les compétences de base nécessaires à l'exercice de leur profession et en même temps, elle développe une attitude scientifique qui, s'appuyant sur des bases théoriques, permet de prendre une distance critique par rapport aux contingences des situations concrètes.

Dès le début de la formation, la Haute Ecole multiplie les contacts avec les milieux socio-professionnels. De même, des relations privilégiées s'établissent avec les autres Hautes Ecoles et les Universités (cf. pt 6).

2. Définition des missions de la Haute Ecole, de l'articulation de ces missions entre elles et de la disponibilité des acteurs, notamment les enseignants, dans le cadre de ces missions

Parmi ses missions prioritaires, la Haute Ecole :

- assure la formation initiale ;
- est un lieu d'intégration sociale et culturelle : "creuset de valeurs" ;
- est un lieu de confrontation et d'analyse : "creuset d'innovations" ;
- assure la "recherche et développement" ;
- assure la formation continuée ;
- propose des services à la société ;

- entretient la collaboration avec les milieux socio-économiques ;
- constitue un centre de documentation de référence et de démonstration.

La Haute Ecole s'ouvre au monde éducatif, social, économique, culturel et sportif de la zone de Liège (Province de Liège à l'exception de la région de langue allemande), de la Région wallonne, de la Communauté française de Belgique, de la Belgique, de l'Euregio Meuse-Rhin, des autres pays en :

- contribuant à l'éducation permanente, à la formation en alternance, à l'enseignement à distance;
- mettant ses outils à la disposition des professionnels;
- mettant en valeur le patrimoine local;
- collaborant à des actions menées par des pouvoirs publics ou le monde associatif;
- organisant des symposiums, des expositions et des conférences;
- associant des experts extérieurs aux différentes phases de la formation, afin d'être en prise directe avec les réalités du terrain.

Pour réaliser ses missions, la Haute Ecole assume un contact permanent entre ses implantations de Verviers à Gembloux en passant par Liège, le Sart Tilman et Huy.

Le siège social et administratif est situé à Liège.

3. Définition des spécificités de l'enseignement de type court et/ou de type long dispensé par la Haute Ecole

3.1 Type long

L'esprit dans lequel l'enseignement est dispensé découle d'une considération primordiale : la théorie est enseignée avant tout en fonction des schémas qu'elle met en oeuvre et des applications qu'elle génère.

Outre la formation technologique, la Haute Ecole s'efforce de dispenser une culture générale orientée vers le rôle humain, social et économique que le diplômé doit assumer au sein de l'entreprise et de la société. Un cadre est appelé à devenir un manager formé aux techniques de gestion, ouvert aux problèmes psycho-sociologiques complexes du monde du travail. Sa formation allie ainsi un certain esprit de conception, un sens affiné des réalisations techniques et des responsabilités humaines.

L'enseignement supérieur de type long se base sur une double référence :

- celle qui propose une alternative à la formation dans les universités (rapport Swaelen Doc. parlementaire 600, 1969-1970, précédant la loi concernant la structure générale de l'E.S.);
- celle de l'article 2 de la même loi du 7/07/1970 qui le définissait comme un enseignement de niveau universitaire.

L'enseignement supérieur de type long poursuit plusieurs objectifs :

- la formation initiale qu'il dispense est à la fois opérationnelle et proche du concret d'une part, conceptuelle et rigoureuse d'autre part; sa pédagogie tend à privilégier une approche inductive et procède par étapes : expérimentation, concepts scientifiques, applications et projet;
- le lien entre l'enseignement de niveau universitaire et la recherche appliquée est universellement reconnu; pour l'enseignement supérieur de type long, il s'agit d'une exigence de principe; la recherche appliquée et les services à la société permettent d'établir une liaison permanente avec les milieux sociaux, culturels et professionnels;
- la société étant en constante mutation, l'enseignement supérieur de type long développe des formations continuées proches des réalités techniques et socioculturelles.

3.2 Type court

Puisque la formation vise à l'efficacité opérationnelle immédiate sur le terrain de chacune des professions concernées, la pédagogie accordera une large place au contact avec la réalité professionnelle.

Les stages pratiques ainsi que les activités de formation, d'immersion et/ou d'intégration en milieu professionnel constituent donc un élément essentiel des programmes en parallèle avec une formation générale solide. Les références théoriques sont sélectionnées en fonction des savoir-faire professionnels que doivent acquérir les diplômés. Ainsi, en associant les bases scientifiques et techniques, cet enseignement vise à fournir à ses diplômés les compétences nécessaires à l'exercice des professions concernées, tout en leur proposant un cadre de référence dans lequel situer leur action et des outils d'analyse théorique permettant d'en percevoir la signification.

L'objectif primordial d'un enseignement supérieur de type court est de former, à un haut niveau, des professionnels capables à la fois d'exercer au mieux leur futur métier et de mener en permanence une réflexion sur leurs propres pratiques et démarches.

Dès lors, l'intégration d'activités de recherche dans la formation de base représente indéniablement une garantie d'avoir des acteurs plus performants, maîtrisant des savoirs en perpétuel changement.

Pour atteindre cet objectif, il y a lieu de :

- mettre l'accent sur la liaison "théorie-pratique" en adoptant des procédures d'apprentissage basées sur l'induction :
 - recherche-action (apprendre en agissant, projets) ;
 - travaux pratiques en groupes restreints ;
 - liaison formation initiale-milieu professionnel ;
 - échanges avec les milieux professionnels (prestations *extra muros*, participation concomitante des étudiants et des professeurs à des formations, conférences...).
- tendre à respecter l'isomorphisme dans la formation en créant, durant l'apprentissage, les conditions que les étudiants développeront dans leur profession ;

- adapter les formations aux évolutions du monde socio-économique.

4. Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de la Haute Ecole et les moyens mis en oeuvre pour maintenir ces spécificités

La Haute Ecole fait siens les objectifs définis dans le « Projet éducatif de l'enseignement de la Communauté française » et dans le Décret du 5 août 1995.

Les devoirs particuliers et obligations spécifiques de l'enseignement de la Communauté française sont déterminés par l'article 24 de la Constitution, notamment son paragraphe premier, al. 3, par la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation sur l'enseignement, notamment son article 2, et par le décret de la Communauté française du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté française.

Dans la Haute Ecole, à l'instar des autres établissements d'enseignement organisés par la Communauté française, les faits sont exposés et commentés, que ce soit oralement ou par écrit, avec la plus grande objectivité possible, la vérité est recherchée avec une constante honnêteté intellectuelle, la diversité des idées est acceptée, l'esprit de tolérance est développé et chacun est préparé à son rôle de citoyen responsable dans une société pluraliste.

Les étudiants sont :

- Eduqués au respect des libertés et des droits fondamentaux tels que définis par la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions internationales relatives aux droits de l'homme et de l'enfant qui s'imposent à la Communauté.

Pour ce faire, la Haute Ecole ne privilégie aucune doctrine relative à ces valeurs. Elle ne s'interdit l'étude d'aucun champ du savoir. Elle a pour devoir de transmettre à l'étudiant les connaissances et les méthodes qui lui permettent d'exercer librement ses choix. Elle respecte la liberté de conscience des étudiants.

- Entraînés graduellement à la recherche personnelle et motivés à développer leurs connaissances raisonnées et objectives ainsi qu'à exercer leur esprit critique.

A cette fin, la Haute Ecole garantit à l'étudiant, eu égard à son degré de maturité, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question d'intérêt scolaire ou relative aux droits de l'homme. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées par tout moyen du choix de l'étudiant, à la

seule condition que soient sauvegardés les droits de l'homme, la réputation d'autrui, la sécurité nationale, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, et que soit respecté le règlement des études de l'établissement. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions et la liberté d'association et de réunion sont soumises aux mêmes conditions.

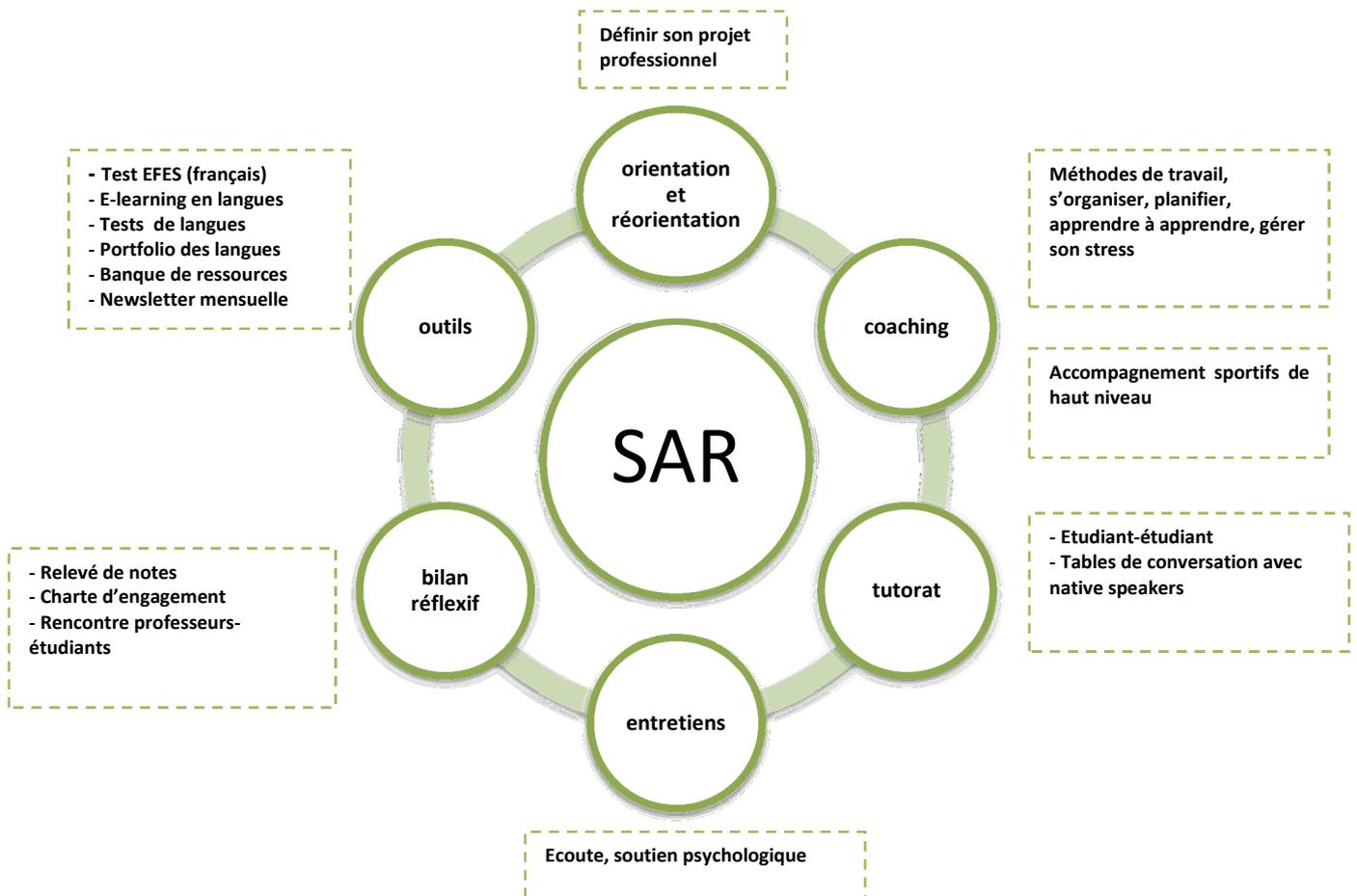
Le personnel de l'enseignement :

- Forme les étudiants à reconnaître la pluralité des valeurs qui constituent l'humanisme contemporain. En ce sens, il leur fournit les éléments d'information qui contribuent au développement libre et graduel de leur personnalité et qui leur permettent de comprendre les options différentes ou divergentes qui constituent l'opinion.
- Traite les justifications politiques, philosophiques et doctrinales des faits, en exposant la diversité des motivations.
- Traite les questions qui touchent la vie intérieure, les croyances, les convictions politiques ou philosophiques, les options religieuses de l'homme, en des termes qui ne peuvent froisser les opinions et les sentiments d'aucun des étudiants.
- S'abstient devant les étudiants, de toute attitude et de tout propos partisans dans les problèmes idéologiques, moraux ou sociaux, qui sont d'actualité et divisent l'opinion publique; de même, il refuse de témoigner en faveur d'un système philosophique, religieux ou politique, quel qu'il soit. De la même manière, il veille à ce que sous son autorité ne se développe ni le prosélytisme religieux ou philosophique, ni le militantisme politique organisés par ou pour les étudiants.

5. Description des moyens mis en œuvre pour promouvoir la réussite

L'enseignement supérieur s'adresse à un public adulte et volontaire. Il met en œuvre des méthodes didactiques adaptées à cette caractéristique et conformes à ses objectifs. En particulier, cette pédagogie se fonde sur des activités collectives et individuelles, sous la conduite directe ou indirecte d'enseignants, mais également sur des travaux personnels des étudiants réalisés en autonomie. Cette méthodologie repose logiquement sur les compétences terminales et savoirs communs requis à l'issue de l'enseignement qui y donne accès.

La Haute Ecole met en œuvre toutes les ressources humaines et matérielles à sa disposition pour lutter contre l'échec pour promouvoir la réussite des étudiants de 1^{ère} génération notamment via le **Service d'Aide à la Réussite (SAR)**.



1) ORIENTATION ET REORIENTATION : (re)définir le projet professionnel et le métier d'étudiant

Le passage des études secondaires à l'enseignement supérieur peut être assimilé pour certains à un grand plongeon nécessitant une acculturation à ce nouveau type d'enseignement.

C'est pourquoi les journées d'accueil ou préparatoires ont pour but d'appivoiser l'inconnu (à savoir l'enseignement supérieur) et d'informer les étudiants sur les attentes, la matière, le rythme, les méthodes, les exigences de l'équipe pédagogique. Elles contribuent également à appivoiser le nouvel institut choisi.

Dans certaines sections, des tests informatisés sont réalisés dans les différentes langues afin de déterminer le niveau des étudiants et de constituer les groupes de langues.

Dans d'autres sections, des ateliers "métier de l'étudiant", "compétences langagières", "compétences disciplinaires et professionnelles" ont pour but d'enrichir la réflexion des étudiants et de les aider à mieux percevoir les enjeux et les exigences de l'enseignement supérieur.

2) ENTRETIENS : consultations individuelles et entretiens personnalisés

Des personnes ressources du SAR sont à la disposition des étudiants pour des difficultés liées aux méthodes de travail. Les étudiants consultent le SAR de leur propre initiative ou parfois conseillés par leurs professeurs mais toujours sur base volontaire. Les entretiens s'articulent autour de 3 temps : un temps d'écoute, un temps d'analyse et un temps de prise de décision, dans la volonté commune de faire progresser l'étudiant.

Une personne ressource est également à disposition pour des difficultés personnelles et/ou psychosociales risquant d'entraîner l'échec scolaire afin de trouver de meilleures stratégies d'études adaptées aux objectifs et à la personnalité de chaque étudiant.

Cadre de l'intervention :

Il ne s'agit pas de « faire de la thérapie » mais d'offrir un lieu d'écoute confidentiel, susceptible d'aider l'étudiant à définir les difficultés qu'il traverse et de dresser avec lui un tableau de ses ressources et enjeux pour libérer les priorités de son projet personnel et professionnel.

3) COACHING

3.1. Méthodes de travail

Des séances « Méthodes de travail » sont organisées en petits groupes ou en individuel pour aider l'étudiant à mieux gérer :

- la planification de ses activités scolaires
- la prise de notes
- la préparation du blocus
- la manière d'appréhender certaines matières (organisation de séances de méthodes de travail thématiques, en langues, par exemple)
- organisation d'ateliers « yoga, yoga du rire, sophrologie, tai chi chuan ou estime de soi » sont proposés à tous durant la journée sportive aux Rivageois
- organisation d'ateliers de « gestion du stress » durant la Management Assistant Week

3.2. Accompagnement des sportifs de haut niveau

Nombreux sont les sportifs de haut niveau qui souhaiteraient embrasser la carrière d'enseignant ou d'Educateur spécialisé.

La Catégorie pédagogique permet la mise en œuvre de ce projet avec un accès possible à toutes les formations pédagogiques conduisant au métier d'enseignant ou d'Educateur spécialisé.

En effet, la cellule "SAR sportif de haut niveau" a la volonté d'accueillir et de faciliter l'intégration et le déroulement de la scolarité des sportifs de haut niveau grâce à un suivi individualisé, en liaison avec le Directeur de la Haute Ecole Charlemagne Catégorie pédagogique implantation "Les Rivageois" et le monde sportif (fédération, entraîneurs) et ce par un soutien au moment des inscriptions et en période d'examens ainsi que lors du cursus scolaire. Diverses adaptations peuvent être envisagées :

- un aménagement du parcours de formation en fonction des contraintes d'entraînement et de compétition
- un suivi didactique, psychologique et organisationnel personnalisé assuré par la cellule «SAR sportif de haut niveau».

4) TUTORAT

4.1. Tutorat « étudiant-étudiant »

L'objectif de ce dispositif est de permettre à des étudiants de 1^{er} Bac en difficultés, d'avoir un soutien parmi leurs pairs de 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} Bac.

La dimension sociale du dispositif n'est pas à négliger. En effet, il peut permettre à certains étudiants de disposer d'une aide concrète et démocratique alors qu'il peut être difficile pour eux de se la procurer financièrement.

Les rôles du tuteur sont :

- de servir de « guide », de répétiteur dans la matière
- d'aider le tuteur à affiner ses méthodes de travail et donc reprendre confiance en lui et en ses capacités.

La proximité cognitive et affective que le tuteur établit avec son tuteur favorise souvent le dialogue. Celui-ci devrait pouvoir exprimer ses doutes et ses difficultés en toute sécurité.

Le tuteur sera, en outre, valorisé dans sa démarche et pourra percevoir un défraiement forfaitaire sous forme de chèques-lire et/ou avantages culturels. En fin d'année, une attestation destinée à valoriser son CV lui est délivrée.

4.2. Tables de conversation en langues

Les tables de conversation sont un moyen convivial d'améliorer les compétences de communication dans la catégorie économique. Animées par des étudiants allophones (native speakers), elles se déroulent dans une ambiance détendue, où l'on peut s'exprimer librement. Ces petits groupes sont l'endroit idéal pour pratiquer la langue en toute confiance. Les thèmes sont choisis par les étudiants animateurs, mais peuvent répondre à des demandes particulières.

5) BILAN REFLEXIF

5.1. Relevé de notes

Une période d'évaluations est prévue durant le mois de janvier :

- examens pour les cours terminés au 1^{er} quadrimestre,
- évaluations partielles pour les cours s'étalant sur l'année académique.

A la fin de cette période d'évaluation, l'étudiant reçoit un relevé de notes lui permettant de faire le point sur sa situation.

5.2. Conseils de classe

Lors des conseils de classes organisés après la session d'examens de janvier, l'équipe pédagogique analyse les notes obtenues pour chaque étudiant et rédige un commentaire adapté aux résultats et au profil de l'étudiant. Le relevé de notes est communiqué à l'étudiant et une charte d'engagement peut lui être proposée, en cas de difficultés.

5.3. Charte d'engagement

La charte d'engagement, proposée aux étudiants ayant rencontré des difficultés aux évaluations de janvier (un ou plusieurs échecs aux évaluations), représente un engagement réciproque.

Cette charte personnalisée a pour but de permettre de mieux identifier les difficultés rencontrées.

5.4. Rencontre professeurs-étudiants

Des périodes de rencontre professeurs-étudiants permettent la consultation des copies d'examens, de poser des questions, de planifier des remédiations/renforcements,... Pour les étudiants, c'est une importante occasion de discuter avec ses professeurs et de faire le point sur ses difficultés.

6) OUTILS

6.1. Test EFES (Evaluation du Français pour l'Enseignement Supérieur)

Il est important de sensibiliser les étudiants à l'importance des compétences langagières tant pour leurs études que pour leur avenir professionnel.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'évaluation générale des étudiants des Hautes Ecoles en collaboration avec l'Université de Liège, le test EFES est organisé en début de formation.

Ce test est articulé autour de quatre parties (vocabulaire, orthographe, syntaxe et compréhension de texte) et poursuit les objectifs suivants :

1. Faire prendre conscience aux étudiants de l'importance de la maîtrise du français pour leurs études, quelle que soit l'orientation choisie ;
2. Leur permettre de dresser un diagnostic de leur maîtrise du français et d'apprécier leurs progrès ;
3. Les encourager à pallier leurs lacunes grâce à des références permettant un travail autonome ;
4. Renseigner les enseignants et les responsables éducatifs sur le niveau et le besoin des étudiants en matière de maîtrise du français (mise en place de « renforcements »).

6.2. Le Portfolio des langues...ou comment faire son bilan langues

Un portfolio est un dossier personnel dans lequel sont consignés les acquis de la formation et de l'expérience en vue d'une reconnaissance, par un employeur ou par un établissement d'enseignement. Cette démarche peut inciter l'étudiant à réfléchir à son apprentissage.

Chaque étudiant inscrit en 1^{ère} année dans la catégorie économique de la Haute Ecole Charlemagne reçoit un Portfolio des langues où il peut retracer ses acquis dans les différentes langues apprises en milieu scolaire, mais aussi en dehors de l'école, par exemple dans un contexte lié à la famille ou à une activité de détente.

Les niveaux de compétence peuvent être déterminés grâce à une grille d'auto-évaluation internationale élaborée par le Conseil de l'Europe, le Cadre Européen Commun de Référence.

Il est possible de solliciter un rendez-vous auprès du SAR afin de réaliser son bilan langues et bénéficier de coaching pour le suivi des démarches entreprises en vue de s'améliorer.

6.3. E-learning en langues : les formations @LTER

A leur entrée dans l'enseignement supérieur, de nombreux étudiants souhaitent bénéficier d'une « remise à niveau » afin d'améliorer leurs compétences en langues. Les formations @LTER (Apprentissage des Langues Télématique, Encadré et Responsabilisé) proposent des cours que chacun peut suivre à son propre rythme, quel que soit son niveau. L'apprentissage s'effectue à distance, encadré par une équipe de professeurs tuteurs de l'Institut Supérieur des Langues Vivantes de l'Université de Liège.

@LTER permet l'apprentissage de six langues, à savoir : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le néerlandais et français langue étrangère.

6.4. Banque de ressources

En se connectant à la plateforme Moodle, accès sera donné à un cours intitulé « Aide à la Réussite ». Il comporte différentes ressources mises en ligne par le Service d'Aide à la Réussite en interaction avec l'équipe des professeurs de la catégorie : informations pratiques (personnes-ressources, permanences...), documents à télécharger (tutorat, plannings hebdomadaires, ...), liens Internet vers des sites utiles, exercices, préparation des examens, examens types, bibliographie.

6.5. Tests de langues

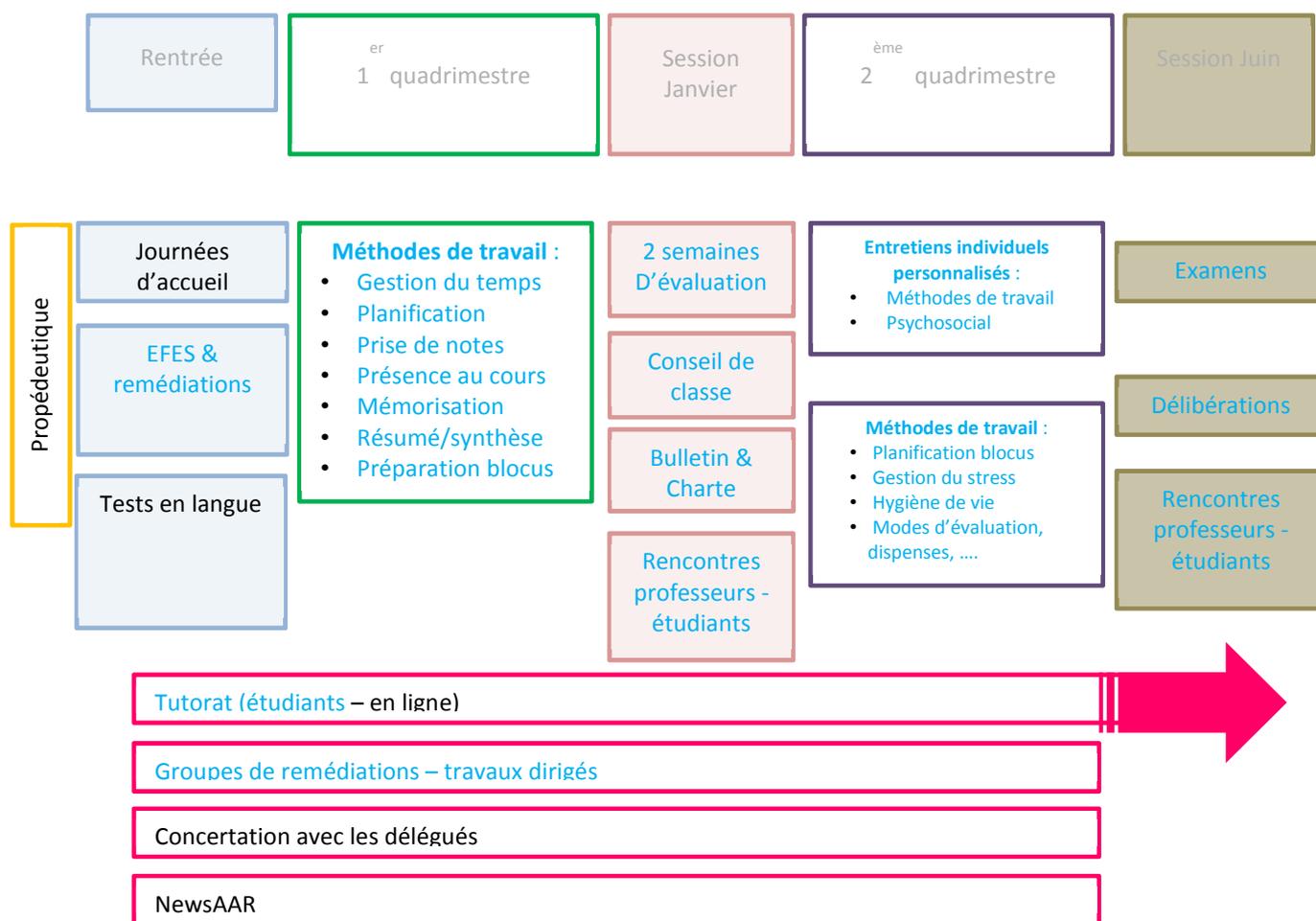
Dans la catégorie économique, chaque étudiant de 1^{ère} année passe, en début d'année, un test informatisé dans chacune des langues qu'il étudie. Il sera ainsi affecté au groupe le plus favorable à son apprentissage.

6.6. Newsletter

Périodiquement, les catégories économique et paramédicale éditent une Newsletter, la **NewsAAR**, diffusée à l'ensemble des étudiants de 1^{ère} année. Elle a pour but de les informer de l'organisation des séances sur les méthodes de travail, du tutorat, des permanences du SAR... Chaque numéro aborde une thématique différente, telle que la motivation, la confiance en soi, l'apprentissage des langues...

Afin de faire apparaître la cohérence de la démarche Aide à la Réussite, voici les différentes actions organisées sur une ligne du temps reprenant les grands moments qui structurent l'année académique.

AAR à la HE Charlemagne : ligne du temps



6. Description des moyens mis en oeuvre pour assurer la mobilité étudiante et enseignante avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges ou étrangers

La Haute Ecole Charlemagne (HECh) encourage par tous les moyens la mobilité étudiante, enseignante et administrative avec des établissements partenaires, belges et étrangers. La mobilité est en effet gage d'actualisation de nos enseignements et recherches, de partenariats fructueux et d'apprentissage linguistique.

Pour l'étudiant, elle constitue souvent un atout supplémentaire au diplôme ; elle est consignée au supplément au diplôme.

Pour l'enseignant, elle permet la découverte et la confrontation des méthodes d'enseignement. Elle permet de nouer des liens fructueux pour l'enseignement mais aussi pour la recherche.

Pour les administratifs, elle permet de découvrir d'autres modes de gestion et de confronter les bonnes pratiques ; elle permet également de nouer des partenariats personnalisés.

La mobilité est un des paramètres pris en compte dans l'évaluation de la qualité des institutions d'enseignement supérieur ; dans ce sens, la mobilité contribue à la qualité de la HECh.

Elle est organisée et gérée par le Bureau des Relations Internationales (BRI).

La mobilité des étudiants est réalisée au moyen de programmes tels que :

- **Longlife Learning Programme - Erasmus** : ce programme, financé par la Commission Européenne et la Communauté Française de Belgique s'applique aux établissements d'enseignement supérieur ayant obtenu la

Charte Erasmus ; le programme permet à la HECh, détentrice de la Charte Etendue, d'en appliquer plusieurs volets :

- a) **Erasmus académique - SMS.** Les étudiants ayant réussi au minimum une année d'études supérieures peuvent bénéficier de ce programme pour une période de 3 à 12 mois, au sein d'un établissement d'enseignement supérieur européen contractuellement partenaire de la HECh. Le programme d'études à l'étranger est élaboré par l'étudiant et approuvé par la HECh et par l'établissement d'accueil. Il permet à l'étudiant de suivre une partie de son cursus dans l'établissement d'accueil, d'y subir les épreuves qu'il comporte et de bénéficier de la reconnaissance académique automatique pour les matières réussies, ainsi que d'une bourse facilitant l'échange. Des étudiants issus des établissements partenaires sont accueillis au sein de la Haute Ecole aux mêmes conditions. La HECh a signé à cet effet plus d'une cinquantaine de contrats bilatéraux avec des institutions partenaires dans 14 pays européens.
 - b) **Erasmus stage - SMP:** Un système équivalent fonctionne aux mêmes conditions pour les étudiants intéressés par un stage dans une entreprise européenne durant leurs études.
- **Fonds d'Aide à la Mobilité Etudiante - FAME :** les étudiants désireux de participer à un échange sortant des critères Erasmus peuvent effectuer une partie de leur cursus dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire en Belgique, en Europe et surtout dans le reste du monde à des conditions similaires à celles du programme Erasmus. Une dizaine de partenariats sont effectifs au Maghreb, au Canada et au Vietnam. Le FAME peut également servir à renforcer les moyens mis à disposition des étudiants participant au programme Erasmus.
- **Erasmus Belgica :** ce programme, calqué sur LLP Erasmus, permet l'échange d'étudiants avec des établissements partenaires belges des communautés flamande et germanophone. Il permet une meilleure connaissance des autres communautés de notre pays. La HECh a établi des partenariats avec 6 institutions flamandes.
- **Formation linguistique :** afin de promouvoir les échanges, la HECh offre gracieusement aux étudiants venant des institutions partenaires des formations accélérées en français adaptées à leur niveau ; ces formations peuvent être valorisées sous forme de crédits ECTS. Dans le même esprit, la HECh met à la disposition des étudiants entrants des étudiants de la section tourisme ; ils sont chargés d'accueillir les étudiants et de les guider dans leurs démarches administratives et pédagogiques, ainsi que de leur proposer une série d'activités culturelles d'intégration.
- **Programme intercommunautaire d'échange pour futurs enseignants en langues :** Un étudiant possédant une compétence d'enseignement dans la langue de l'une des autres communautés s'engage à suivre, pendant les 120 derniers crédits de la formation de bachelier, des activités d'enseignement, à concurrence de minimum 5 crédits, dans l'autre Communauté en coopération avec une Haute Ecole partenaire. Les objectifs de cette action sont de :
1. Prendre connaissance de la didactique de l'apprentissage des langues dans la Haute Ecole/école primaire ou secondaire partenaire ;
 2. Dispenser des cours dans une des langues cibles du programme d'études ou dans la langue maternelle de l'étudiant (française langue étrangère) ;
 3. Approfondir la connaissance de la langue que l'étudiant enseignera plus tard ;
 4. Approfondir la connaissance socioculturelle de l'autre Communauté.

La mobilité des enseignants entre établissements d'enseignement supérieur est réalisée via le Longlife Learning programme Erasmus ; les enseignants de la Haute Ecole peuvent bénéficier de ce programme pour participer à des activités d'enseignement durant une période d'une semaine minimum au sein d'un établissement d'enseignement supérieur européen contractuellement partenaire de la Haute Ecole. Le programme des activités à l'étranger est élaboré par l'enseignant et approuvé par l'établissement d'accueil. Il permet à l'enseignant de faire connaissance avec des systèmes d'enseignement différents du sien, d'établir des partenariats avec des nouveaux collègues, d'être confronté à de nouvelles méthodes d'enseignement et de travail, de faciliter la reconnaissance mutuelle des formations, ainsi que de s'ouvrir à l'espace Européen et à une culture différente. Une bourse de voyage est associée à l'échange. Cinq bourses annuelles sont proposées.

La mobilité fonctionne dans les deux sens, et permet aussi à des enseignants issus d'établissements partenaires de venir assurer des cours au sein de la Haute Ecole ; outre leur capacité professionnelle, ils apportent à la HECh leur culture et leur vision différente de l'enseignement supérieur, contribuant à l'enrichissement réciproque.

Des programmes spécifiques, comme les projets Wallonie Bruxelles International, Erasmus Mundus ou EU-Atlantis, ou encore des conventions bilatérales permettent également la mobilité des enseignants vers des destinations extra européennes. La HECh a des accords effectifs avec le Burkina Faso, le Canada, le Maroc, la Tunisie et le Vietnam.

La mobilité intra européenne et la formation des personnels enseignant et administratif sont également encouragée par des bourses spécifiques du Longlife Learning Programme. Cinq bourses annuelles sont proposées au personnel.

La mobilité des étudiants, des enseignants et des administratifs s'adapte à l'évolution des programmes qui la soutiennent et aux demandes émanant de la HECh ou de ses partenaires ; les partenariats sont développés pour servir les intérêts des étudiants et des enseignants. Les nouveaux partenariats, notamment intercontinentaux sont recherchés dans ce sens.

Le Bureau des Relations Internationales de la HECh est chargé de l'élaboration, du suivi et de la gestion administrative et financière de la mobilité étudiante, enseignante et administrative.

Il est dirigé par le coordinateur institutionnel qui est placé sous l'autorité de la Présidence de la Haute Ecole.

Au sein de chaque catégorie de la HECh, le Bureau des Relations internationales est aidé dans les activités par un enseignant relais qui est coordinateur départemental.

Le Bureau des Relations internationales apporte également sa contribution chaque fois qu'une activité ou qu'un des projets de la Haute Ecole comporte un volet international.

7. Définition des modalités d'organisation de la participation des acteurs de la communauté éducative au sein de la Haute Ecole et de circulation de l'information relative notamment aux décisions de la Haute Ecole

Chaque acteur de la communauté éducative quel que soit son statut – personnel enseignant et directeur, personnel administratif et auxiliaire d'éducation, personnel technique, ouvrier et de maîtrise – est concerné par la bonne marche et le développement de l'établissement et y contribue.

Le pouvoir organisateur est représenté par le directeur-président qui assure la direction générale aidé par le collège des directeurs de catégorie. Ce collège exécute notamment les décisions du Conseil d'administration et assure la gestion journalière de l'institution.

La composition du conseil pédagogique, du conseil social et des conseils de catégorie accorde une large place à la représentation élective et par conséquent favorise la participation du personnel et des étudiants à l'organisation de la Haute Ecole.

Des locaux de réunions adaptés sont prévus pour les séances des différents organes de gestion de la Haute Ecole.

Le conseil des étudiants désigne ses représentants au sein de ces conseils.

Chaque acteur de la communauté éducative doit se sentir concerné par les progrès de son institution et aura à cœur de proposer, par l'intermédiaire des différents conseils, les améliorations qu'il juge possible.

Etant donné le nombre d'implantations et leur forte dispersion, il est indispensable d'assurer un contact permanent entre celles-ci.

Les mandataires des différents conseils retournent l'information vers leurs mandants. Les décisions sont portées à la connaissance des différents acteurs de la communauté éducative par affichage, cahier de communication, courriel et plateforme interne.

Un agenda des activités organisées au sein de la Haute Ecole, ainsi que les procès-verbaux des organes de consultation et de gestion, sont mis à la disposition des implantations via ces différents canaux.

Chaque membre du personnel dispose d'une adresse email professionnelle structurée en prénom.nom@hech.be et d'un accès à la plateforme interne d'information et d'échange : Moodle [ainsi qu'au portail Myhech](#).

De même que les étudiants disposent eux aussi d'une adresse email prénom.nom@student.hech.be et d'un accès à cette plateforme [ainsi qu'au portail Myhech](#).

Le site internet de la Haute Ecole www.hech.be permet, quant à lui, le relais externe de la circulation de l'information.

8. Description des moyens mis en oeuvre pour intégrer la Haute Ecole dans son environnement social, économique et culturel

Des contacts réguliers avec les milieux socioculturels sont établis selon les axes principaux suivants :

- l'organisation, dans la formation, d'activités pratiques et d'activités culturelles - essentiellement sous forme de stages - auprès de personnes reconnues pour leur expertise et leur capacité d'aide à l'insertion socioprofessionnelle de nos étudiants ;
- l'intégration, dans les activités de formation, dans les jurys d'examens et aussi dans des organes de gestion, de personnes engagées dans l'environnement social, économique et culturel et qui jouissent d'une notoriété professionnelle reconnue, avec en corollaire éventuel, le recrutement de collaborateurs ;
- la mise à disposition, selon des accords contractuels, de ressources et d'infrastructures à des associations culturelles, sportives ou d'éducation permanente;
- l'organisation de formations continuées, de conférences, de séminaires, de colloques ;

- le partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur (Hautes Ecoles ou Universités), notamment via des accords multilatéraux à travers des projets communs, et ce, au bénéfice d'autres institutions ou du monde économique ;
- le soutien d'associations de diplômés ou de services d'orientation des étudiants ;
- le maintien de contacts permanents avec les milieux professionnels afin d'assurer l'adéquation entre les demandes du marché de l'emploi et le caractère très largement formatif de l'enseignement.

9. Définition des modalités de mise en oeuvre du contrôle de la qualité au sein de la Haute Ecole

Suite aux décrets du 5 août 1995, du 14 novembre 2002 et du 22 février 2008 (abrogeant partiellement le décret du 14 novembre 2002), la Haute École a mis sur pied deux types d'instances chargées de contribuer à la mise en oeuvre de la gestion de la qualité.

D'une part, une commission qualité transversale pour toute la Haute École (une "structure HE") dont la composition est la suivante: un représentant par catégorie, un représentant des services généraux, un secrétaire et un coordinateur.

Cette commission produit les outils qui permettent de faire entrer la Haute École dans un processus dynamique d'auto-évaluation/amélioration, assure le "fil conducteur" de la démarche globale et oriente le pilotage de la Haute Ecole.

D'autre part, une commission qualité spécifique est mise en place pour chacune des catégories et pour les services transversaux de la HE.

Ces commissions sont chargées d'organiser les activités propres à la catégorie et donc également d'organiser les évaluations internes conformes au décret du 22 février 2008 et à la planification définie par l'Agence (AEQES).

L'évaluation prescrite porte sur la qualité des conditions d'enseignement dans les différents cursus organisés par notre Haute École, les pratiques pédagogiques, l'atteinte des acquis d'apprentissages, l'accueil et l'orientation des étudiants, l'apport de la recherche, les modalités de la gestion participative, le bien être des étudiants et des personnels,...Les conventions avec les partenaires pour l'organisation d'enseignements, stages et travaux feront également l'objet d'évaluation.

10. Description des moyens mis en oeuvre par la Haute Ecole pour favoriser l'interdisciplinarité au sein d'une catégorie d'enseignement ou entre les catégories d'enseignement dispensé par la Haute Ecole

L'objectif principal dans ce domaine est de privilégier le développement des compétences transversales, avec leurs corollaires de formation et d'évaluation.

Les moyens mis en oeuvre sont les suivants :

- la conception de programmes en interdisciplinarité,
- l'animation d'ateliers associant divers spécialistes,
- la mise en oeuvre de projets associant des enseignants de diverses disciplines,
- le recyclage d'enseignants d'une discipline par des enseignants d'autres disciplines,
- l'organisation d'activités socioculturelles communes,
- la possibilité donnée aux étudiants d'effectuer leur TFE ou leur mémoire en équipe.